Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 22 (1992)

Heft: 7-8

Rubrik: Courrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Courrier

Nous avons votre adresse

Sous ce titre, la Fédération romande des consommatrices (FRC) a publié dans votre édition de mai 1992 une étude relative à la publicité par correspondance, le «mailing» en jargon professionnel. Cette fédération conseille notamment de renvoyer la publicité adressée personnellement en apposant l'autocollant «refusé, rayez-moi de votre fichier», vendu par la FRC. En précisant qu'il est inutile de remettre dans la boîte aux lettres un message avec la simple mention «refusé» manuscrite, parce que les PTT mettent un tel envoi au rebut sans renvoi à l'expéditeur, l'auteur de l'article induit en erreur le lecteur. Ceci nous surprend, car la FRC est généralement bien informée. Il nous paraît donc utile de préciser que toute lettre, publicitaire ou non, portant la mention «refusé» est retournée à son expéditeur. Certes, l'autocollant de la FRC apporte une indication supplémentaire à l'expéditeur, mais pour les services postaux, la mention manuscrite «refusé» suffit et représente la même valeur que l'autocollant de la FRC.

La Direction
d'arrondissement postal ■

Satisfaction

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous dire combien j'apprécie votre journal et les articles intelligents qui sont publiés. Bravo de nous tenir au courant, avec des mots simples mais authentiques, de ce qui nous concerne, nous les vieux... tant dans le domaine de la justice sociale (AVS), des trucs contre la cambriole ou afin d'éviter des mauvaises surprises et des mauvaises chutes, de nous aider à préparer le solde d'avenir qui nous reste et des loisirs physiques et intellectuels qui sont encore à notre portée, des sports sans compétition, bref, tout ce qui peut nous intéresser et nous donner envie de faire quelque chose, même si nous ne les réalisons pas.
En tout cas, bravo encore, c'est le seul journal que je lis, la lecture des quotidiens actuels est déprimante et de bas niveau. Je pense que vous pourriez peut-être, une fois, nous parler des facilités que peuvent nous offrir les banques en ce qui concerne les paiements/versements ainsi que des problèmes soulevés pour les aînés face à l'informatique.

J. Collet, Genève ■

Précisions...

Vous avez récemment parlé dans vos colonnes d'un appareil nommé Quartzo, et qui devrait, selon votre texte, soulager un certain nombre de douleurs. Or, il se trouve que j'ai lu dans d'autres publications des articles critiquant l'électrothérapie, mettant en doute lesdites qualités. Pourriez-vous me renseigner à ce sujet? Thérèse Brandt, Carouge

Nous avons transmis cette correspondance, ainsi que la copie des coupures de presse citées, à la Boutique du Dos à Genève, qui représente ces appareils en Suisse. Voici la réponse de ses responsables:

Nous avons lu avec intérêt les coupures de presse relatives à l'électrothérapie que vous nous avez adressées.
Après 6 mois, voici pour votre information, notre opinion objective sur les Quartzo: à chaque fois que cela est possible, nous demandons aux personnes de venir les tester au magasin. Le soulagement de la douleur est réel, rapide et souvent spectaculaire. Ainsi la vente n'est conclue qu'après constat personnel des effets antalgiques. Pour des raisons d'hygiène évidentes, nous ne proposons pas l'appareil «à l'essai». Ce n'est pas un gadget mais un article paramédical.
Dans les cas de VPC (vente par correspondance), nous joignons un bulletin de versement. Ainsi le client n'a pas l'obligation de payer AVANT d'avoir pu essayer son appareil. Sur 300 Quartzo vendus depuis septembre 91, nous avons eu deux retours. Dans ces cas, la douleur a bien diminué au début du traitement, mais moins fortement quelques semaines plus tard. Alors, sans discuter, nous avons remboursé le montant total. Ce furent des exceptions.
A la suite de la conférence du professeur Jean-Claude Willer à Genève le 5 décembre dernier, plusieurs médecins suisses présents ont demandé un Quartzo en prêt, en démonstration pour quelques mois. Maintenant ils le prescrivent à leurs patients. Parmi eux, il y a le chef de clinique de la division rhumatologie d'un hôpital suisse.
Encouragé par ces résultats positifs, nous avons demandé l'enregistrement du Quartzo auprès de l'OICM (Office intercantonal de contrôle des médicaments). Il est intéressant de noter, qu'aux yeux du profane, le prix de revient des Quartzo semble se situer entre 50 et 100 francs. Alors pourquoi vendre Fr. 228.– le manuel et Fr. 448.– l'électrique? C'est faire abstraction des coûts de la recherche. Nous savons qu'Anatomia France paie plus de FF 3000.– par patient testé dans les grands hôpitaux français. A ce jour plus de 2000 personnes ont participé à ces expériences qui continuent encore en 1992. Nous tenons volontiers à la disposition de toute personne intéressée le tout dernier rapport «Etudes randomisées en double aveugle», écrit le mois dernier par le professeur Jean-Claude Willer, chef du Laboratoire de neurophysiologie de la Faculté de médecine Pitié-Salpêtrière.
En résumé, à chaque fois que nous savons que des personnes ont diminué ou supprimé la prise d'anti-douleurs ou d'anti-inflammatoires grâce au Quartzo, nous sommes heureux. Notre but est atteint et les caisses d'assurance maladie ou accidents sont gagnantes.
Mais dans notre pays, toutes les nouveautés et surtout les médecines dites douces, alternatives, naturelles, prennent du temps avant de s'imposer. La tendance à les recommander, à les prescrire augmentera chaque jour. Pour notre bien, pour l'amélioration de notre santé. C'est irréversible, n'en déplaise à ceux qui critiquent systématiquement!
Parfois nous doutons de l'objectivité de certaines personnes qui se croient investies d'une mission. Franz Weber et sa tête de mort sur les fours à micro-ondes en est une.
Les journalistes ont raison de dénoncer certains abus. Mais en critiquant un bon produit, amalgamé avec d'autres onéreux et peu performants, ils manquent totalement de rigorisme. «Vous parlez sans les connaître, de choses qui vous dépassent», disait le Christ il y a fort longtemps. Deux mille ans après et malgré le progrès, c'est toujours d'actualité.
En conclusion: le succès de la médecine douce est irréversible. Anatomia
La Boutique du Dos S.A. ■